

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCICE EN FRANCE

PROFESSION :

Cocher une case suivant votre situation :

- Vous êtes de nationalité communautaire titulaire d'un titre de formation requis pour l'exercice de la profession précitée dans un Etat, membre ou partie, qui en réglemente l'accès ou son exercice
- Vous êtes de nationalité communautaire justifiant d'un exercice professionnel dans un Etat, membre ou partie, qui ne réglemente pas l'accès à la profession précitée ou son exercice
- Vous êtes de nationalité communautaire titulaire d'un titre de formation délivré par un Etat tiers et reconnu par un Etat , membre ou partie, autre que la France
- Vous êtes de nationalité extra-communautaire titulaire d'un titre de formation non européen mais reconnu par un Etat membre et vous avez le statut de résident de longue durée en France

ÉTAT CIVIL

Monsieur Madame

Nom de naissance

Nom usuel

Prénom(s).....

Nationalité.....

Date de naissance

Lieu de Naissance (Ville-Pays).....

COORDONNÉES

Adresse personnelle :.....

Code postal :..... Ville :.....

Téléphone fixe et portable :.....

Courrier électronique :.....@.....

DIPLÔME DE LA PROFESSION CONSIDÉRÉE

Intitulé exact de votre diplôme (en langue originale) :

Date d'obtention :Pays d'obtention

Délivré par :

Le cas d'échéant, date de reconnaissance du diplôme par un État, membre ou partie :.....



DIPLÔMES

PAYS	INTITULÉ	DATE	LIEU DE FORMATION

AUTRES DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS

PAYS	INTITULÉ	DATE	LIEU DE FORMATION

EXERCICE PROFESSIONNEL

Fonctions exercées à l'étranger ou dans un Etat membre ou partie

NATURE	LIEU ET PAYS	PÉRIODE

PROJETS PROFESSIONNELS EVENTUELS

--

Formulaire à retourner dûment complété au secrétariat de la commission compétente pour l'examen de votre demande¹.

Date :

Lieu :

Signature

¹ Article R4311-34 du code de la santé publique :

« Le préfet de région, dans le ressort de laquelle se situe le lieu d'établissement de l'intéressé, délivre après avis de la commission des infirmiers l'autorisation d'exercice prévue à l'article L4311-4 au vu d'une demande accompagnée d'un dossier présenté et instruit selon les modalités fixées par arrêté mentionné à l'article R4311-37. »